

## Vigipol en bref

Syndicat mixte créé à la suite de la marée noire de l'Amoco Cadiz en 1978 pour fédérer l'action en justice des collectivités victimes, Vigipol ne cesse d'évoluer pour s'adapter aux risques de pollution maritime, aux enjeux de préservation des territoires et aux besoins des collectivités littorales. Il rassemble aujourd'hui 150 communes, EPCI, départements et la région Bretagne. Risque à fréquence faible mais à gravité forte, les pollutions maritimes requièrent anticipation, préparation et réactivité. À cet effet, Vigipol mutualise les expériences, défend les intérêts des collectivités littorales et leur apporte son expertise au moment où elles en ont besoin, avant, pendant et après la pollution.

Historiquement ancré sur la côte Nord de la Bretagne, Vigipol s'étend progressivement avec le soutien du Conseil régional pour faire de la Bretagne une région pionnière en la matière. Sans équivalent en France, Vigipol est sollicité par des collectivités d'autres régions qui souhaitent bénéficier de son expérience. En 2020, il a évolué pour apporter assistance à de nouveaux territoires, sur l'ensemble du littoral français.



## Billes plastiques sur les plages : comprendre le phénomène pour tenter de l'éradiquer

**Depuis fin novembre 2022, des billes plastiques arrivent en quantité importante sur le littoral breton et la façade Atlantique. Vigipol suit de très près ces arrivages et lance une série d'actions pour mieux cerner le phénomène et définir des actions pour y remédier.**

Ces petites billes, aussi connues sous le nom de GPI (granulés plastiques industriels), de pellets ou « larmes de sirène » sont une pollution désormais bien connue des océans. Mesurant entre 0,01 mm et 1 cm, elles sont une forme de plastique très répandue sur nos plages et sont utilisées par l'industrie pour fabriquer des objets plastiques de toute sorte. Il est malheureusement d'en observer çà et là à la côte. La particularité des arrivages en cours tient à leur importance et à l'étendue de la zone touchée simultanément.

Fin novembre, de premiers arrivages sont signalés à Vigipol par les collectivités du Pays Bigouden sur les communes de Plobannalec-Lesconil, Treffiagat-Léchiagat, Le Guilvinec, Penmarc'h, Plomeur, Tréguennec et Pouldreuzic. Aucune perte de conteneur n'ayant été récemment signalée à proximité, leur origine demeure à ce jour inconnue. Des échanges avec le Cedre mettent en lumière l'absence de technique satisfaisante pour ramasser ces microbilles. En effet, celles-ci se logent le plus souvent dans la laisse de mer qui est un réservoir de biodiversité important. Leur ramassage, outre le temps très conséquent que cela requerrait, causerait une détérioration de la laisse de mer essentielle à l'équilibre des plages. Quelques ramassages sont organisés par des associations, mais la tâche est immense et délicate.

Depuis début janvier, d'autres signalements épars semblent indiquer que le cône de dispersion de cette pollution est bien plus vaste qu'initialement envisagé. Des microbilles plastiques se sont échouées sur les plages du Nord Finistère (Ploumoguer et Porspoder notamment), dans le Morbihan (aux abords de la ria d'Étel), en Loire-Atlantique (Pornic) et jusqu'en Vendée (Les Sables-d'Olonne).

Compte tenu de l'ampleur que prend le phénomène, Vigipol a également décidé de porter plainte contre X contre ces arrivages. Cependant, la dimension judiciaire ne suffit pas. C'est pourquoi, le Syndicat mixte appelle toutes les collectivités littorales, associations et autres organismes à signaler des arrivages de GPI ([vigipol.org](http://vigipol.org)) afin de pouvoir cartographier et mesurer le plus finement possible l'ampleur des arrivages. Il échange également avec le Cedre, le PNMI et Surfrider Foundation afin de définir des mesures appropriées à mener conjointement ou chacun dans son domaine de compétence pour mieux comprendre le phénomène et tenter de l'éradiquer.

